

Secrétariat général du gouvernement

Direction de l'enseignement de la Nouvelle-
Calédonie

Nouméa, le 13 février 2022

Inspection de l'Enseignement Primaire
de la 2^{ème} circonscription

19, avenue du Maréchal Foch
BP M2 – 98 846 Nouméa
Tél. : 25.56.30 - Fax : 23.98.19

Jean-Marc HUC
Inspecteur de l'enseignement primaire de la 2^{ème}
circonscription

Note interne n°2022-1

Objet : Projet de circonscription et programme de travail 2022.

Annexes : présentation du projet de circonscription 2022-2025.

Site : <https://sites.google.com/gouv.nc/iep2projetdecirconscription>

Le PENC, le projet de circonscription, le programme d'action pour quatre ans et le programme annuel de travail 2022

Le projet de circonscription est défini pour une durée de quatre années (2022-2025). Il a pour vocation d'accompagner les écoles dans la mise en œuvre des programmes et des grandes priorités du Projet Éducatif de la Nouvelle Calédonie (PENC). Il a également pour ambition de répondre à l'un des grands défis auquel se trouvent confrontés les acteurs de la 2^{ème} circonscription : réduire les effets de la "difficulté sociale externe" sur les apprentissages scolaires.

Le projet de circonscription est structuré autour de quatre leviers :

- partager (nos expertises dans le domaine de la prise en compte de la diversité des élèves) ;
- accompagner (les enseignants expérimentés comme les néo-titulaires dans la prise en compte de cette diversité ; accompagner les équipes dans leurs innovations pédagogiques) ;
- se former pour se transformer (tenter de mettre en œuvre un autre format de formation pour renforcer théorie et pratique et mieux prendre en compte les besoins des équipes) ;
- sécuriser les parcours des élèves (à l'intérieur de l'école et à l'extérieur pour éviter le décrochage scolaire) ;
- développer l'identité de l'école calédonienne (pour accompagner la construction du « destin commun »).

Le projet de circonscription donne lieu à un programme d'actions élaboré pour les quatre années de sa mise en œuvre. Mais il est précisé chaque année par un programme annuel de travail de circonscription qui tient compte des prescriptions institutionnelles qui nous sont données à chaque rentrée scolaire par le gouvernement, notre institution DENC et de la DERES.

Le programme annuel de travail 2022

Les essentiels

- Le conseil d'école
- Le co-pilotage des CEC par les directeurs d'école et les principaux de collège.
- Le LSU et le CSA.
- L'enseignement complémentaire.
- L'éducation à l'égalité à l'école.
- La continuité pédagogique et l'autonomie des élèves.
- Le quart d'heure de lecture.
- La manipulation en mathématiques au travers de la thématique « grandeurs et mesures ».
- L'EPS au quotidien.
- Le développement de la mémoire de travail des élèves.

PARTAGER (en interne et en externe)

- ☞ Mettre en œuvre les conseils d'école selon les termes de la délibération de janvier 2021.
- ☞ Poursuivre la publication de la Two-Toutes infos en favorisant les échanges d'informations entre les écoles.
- ☞ Développer les jumelages entre écoles de quartiers différents sur le plan des caractéristiques socio-économiques et des résultats scolaires (public, privé) pour favoriser les échanges de pratiques entre enseignants dans le domaine de la prise en compte de la diversité des élèves et pour permettre d'élargir l'horizon culturel des enfants.

ACCOMPAGNER

- ☞ Mettre en place un suivi des enseignants T1, T2, T3 jusqu'à la première inspection : 3 visites pour les T1 ; 2 visites pour les T2 ; 3 visites pour les T3.
- ☞ Élaborer, au sein de chaque école, un document d'accueil et d'accompagnement du « nouveau venu » (volet du projet d'école)

SE FORMER POUR SE TRANSFORMER.

- ☞ Se former sous un nouveau format d'animations pédagogiques pour mieux prévenir l'illettrisme et l'innumérisme :
 - un seul contenu d'enseignement (« grandeurs et mesures » pour 2022) ;
 - une alternance d'apports didactiques, de temps de construction entre pairs ; de phases de mises en œuvre dans les classes ;
 - des visites conseil des maîtres par les conseillères pédagogiques.
- ☞ Créer un « réseau mathématiques de circonscription » composé d'un laboratoire de mathématiques et de salles de mathématiques satellites pour assurer une formation continue des enseignants et faciliter les échanges de pratiques.
- ☞ Se former et mettre en œuvre des pratiques développant la mémoire de travail.
- ☞ Se former pour repérer et traiter les situations de « harcèlement » (enfants victimes d'intimidation de la part de leurs camarades). Cette formation concerne des personnes ressources (directeurs, membres du DESED, Conseillères pédagogiques) qui ont vocation à constituer des équipes locales de formation au sein même des écoles. La prévention du harcèlement doit en effet devenir « une affaire d'équipe ».

SECURISER LE PARCOURS DES ELEVES

Évaluer les acquis des élèves.

- ☞ Généraliser à tous les niveaux l'utilisation des évaluations ELFE en sus des évaluations et des tests de positionnement "pays".

☞ Mettre en œuvre le principe de l'évaluation positive et généraliser l'adoption du Cahier de Suivi des Apprentissages pour la maternelle et du Livret Scolaire Unique Numérique pour l'élémentaire.

Mettre l'accent sur l'acquisition des enseignements fondamentaux et garantir aux élèves leur bien-être à l'école pour les aider à mieux apprendre.

☞ Français.

- Harmoniser les méthodes de lecture sur le cycle 2.
- Développer les actions favorisant le « goût de lire » : instaurer quotidiennement un quart d'heure de lecture.

☞ Mathématiques.

- Favoriser dans les pratiques pédagogiques (en particulier dans le domaine « Grandeurs et mesures ») le triptyque : manipuler ; verbaliser ; abstraire.
- Créer des salles dédiées à l'enseignement des mathématiques (en particulier sur le secteur de Rivière Salée en collaboration avec le second degré) autour d'un laboratoire de mathématiques ouvert sur le collège Rivière-Salée.

☞ Éducation physique et sportive.

Prévoir, dans les emplois du temps, une pratique quotidienne de l'éducation physique et sportive.

☞ Sécuriser en développant la mémoire de travail des élèves.

Aider les élèves à progresser, prendre en compte leur diversité.

☞ Réécrire le projet d'école en intégrant les dimensions suivantes.

- Adapter le volet « aide aux élèves en difficulté scolaire » du projet d'école au terme de la passation des évaluations.
 - En alignant les emplois du temps des classes d'un même niveau de classe ou d'un même cycle pour maintenir les élèves bénéficiant d'une aide spécialisée dans la dynamique de leur classe.
 - En consacrant le temps « d'enseignement complémentaire » à l'aide aux élèves en difficulté (formaliser l'organisation de cet enseignement dans un volet du projet d'école) ou au développement de la mémoire de travail.
- Prévoir dans le projet d'école un volet "inclusion des élèves de CLIS".
- Concevoir, dans le projet d'école des écoles concernées, un volet "aide aux élèves voyageurs", élèves dont la scolarité se fait pour partie en Nouvelle-Calédonie et pour une autre en métropole.

☞ Transférer le co-pilotage des CEC à des directeurs désignés par leurs pairs. Structurer les travaux du Conseil de Cycle 3 et du Conseil École Collège pilotés par les directeurs autour de 3 axes :

- continuité et programmation des apprentissages ;
- harmonisation des pratiques ;
- prise en compte de la diversité des élèves.

☞ Continuer de mettre en œuvre une « continuité pédagogique réelle » dans un contexte de crise sanitaire.

Utiliser les technologies ("high-tech" ou "low-tech") pour assurer cette continuité. Il s'agit de conserver les compétences qui ont été construites l'an dernier à la faveur du confinement (utilisation des outils de visioconférence par exemple) pour maintenir les élèves temporairement empêchés d'aller à l'école, dans la dynamique de leur classe. Un travail sur le développement de l'autonomie des élèves est intégré à ces nouvelles pratiques. Développer l'autonomie des élèves permet, en effet, à ces derniers de travailler seuls, soit dans la classe dans le cadre d'ateliers différenciés, soit chez eux sous forme d'activités asynchrones élaborées par l'enseignant dans le cadre de la continuité pédagogique.

Instaurer un climat scolaire propice aux apprentissages.

☞ Prévoir dans le projet d'école un volet "éducation à l'égalité filles-garçons" (cf. label école 3 E : Éducation à l'Égalité à l'École).

☞ Se former pour repérer et traiter les situations de harcèlement.

DÉVELOPPER L'IDENTITÉ DE L'ÉCOLE CALÉDONIENNE

- ☞ Valoriser dans les établissements et dans les classes l'enseignement de l'hymne calédonien.
- ☞ Définir, au niveau de l'école, une « politique » de mise en œuvre de l'EFCK-NC dans les classes : des programmations communes ; des supports communs ; des projets fédérateurs notamment des projets à dimension culturelle (arts plastiques, éducation musicale).
- ☞ Définir, au niveau de l'école, une « politique » de mise en œuvre de l'enseignement de l'histoire dans les classes :
 - des programmations communes ;
 - des frises historiques communes qui s'enrichissent tout au long de la scolarité de l'enfant.
- ☞ Définir, au niveau de l'école, une « politique » de mise en œuvre de l'enseignement de l'anglais ou de l'éveil aux langues dans les classes.
 - S'appuyer sur l'accompagnement des conseillères pédagogiques et favoriser les échanges de pratiques entre enseignants pour que chaque enseignant puisse à terme enseigner en autonomie l'anglais dans sa classe.
 - Accompagner l'école Guy Champmoreau qui devient école bilingue.

L'Inspecteur de l'enseignement primaire
de la 2^{ème} circonscription
Jean-Marc Huc